

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE LA

MORINIE

TOME XXXIII

(1921-1924)

~~~~~  
Doctrina investigando restituet.  
~~~~~



A SAINT-OMER, au Siège de la Société, 42 bis, Grande-Place.

M DCCCC XXIV

NOTES

pour servir à la

Statistique Féodale

*dans l'étendue de l'ancien Bailliage
et de l'Arrondissement actuel de*

SAINT-OMER

PAR

JUSTIN DE PAS

Secrétaire Général de la Société des Antiquaires de la Morinie

TOME PREMIER

A. - M.

AVANT-PROPOS

Il semblerait tout indiqué de donner comme introduction à cette publication un aperçu de la Géographie Féodale de la région à laquelle elle est consacrée. Mais, pour notre pays, si riche en documents bibliographiques, la lacune a déjà été comblée.

*Je ne puis donc ici que rendre hommage aux devanciers qui ont mené à bien ce travail dans les conditions les plus satisfaisantes que l'on puisse souhaiter, soit, pour l'ancien Bailliage de Saint-Omer, M. Pagart d'Hermansart, au début du second volume de son *Histoire du Bailliage de Saint-Omer* (T. XXV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*), et, pour toute la province d'Artois et le territoire compris dans le département du Pas-de-Calais, M. le Comte de Loisne dans l'Introduction de son *Dictionnaire Topographique du Département du Pas-de-Calais*. (Paris. Impr. Nationale 1907.)*

Dans ces conditions, il ne me reste qu'à renvoyer à ces deux excellents travaux.

Je ne puis omettre d'adresser mes vifs remerciements aux nombreux collaborateurs qui

dans une mesure plus ou moins large, m'ont aidé à réunir les si nombreux documents qu'exige une telle publication. Dans l'impossibilité de les nommer tous ici, j'ai pris le parti d'accompagner chaque texte, extrait de texte ou suite d'extraits, de la référence de la source où il a été puisé, y comprenant, quand le cas se présente, le nom du correspondant qui me l'a fourni. Que tous veuillent donc bien trouver dans ces mentions l'expression de ma gratitude.

Mais il est quelques personnes à qui j'en dois un hommage spécial en raison de l'importance de l'aide qu'elles m'ont apportée : M. M. Bruchet, le très distingué Archiviste du Nord, qui m'a facilité avec une grande complaisance l'exploration du riche fonds dont il assure la conservation et le classement ; M. R. Rodière, qui a extrait pour moi tant de communications de ses dossiers inépuisables ; M. le Chanoine Delamotte, le complaisant Bibliothécaire de Saint-Omer ; M. Lavoine, Archiviste adjoint du Pas-de-Calais ; M. Violette de Noircarme, si documenté sur les familles de la région ; MM. C. Van Kempen, de la Charie, l'abbé Collet. Je pourrais et devrais même donner ici d'autres noms ; mais, je le répète, je me suis réservé de n'en omettre aucun dans le corps de l'ouvrage, c'est-à-dire dans les citations des auteurs des communications publiées.

De même, je ne dresse pas ici, comme on le fait souvent sous la rubrique « Bibliographie », la longue énumération des sources où j'ai puisé. On trouvera chaque extrait accompagné de sa référence bibliographique : c'eût été donc une répétition que surcharger une publication dense et coûteuse d'une réédition de cette liste.

Ainsi que l'indique le libellé du titre, je ne puis avoir la prétention d'avoir épuisé le sujet et d'avoir exploré toutes les archives particulières.

On pourra, à juste titre, me reprocher d'avoir omis telle recherche dans un Dépôt public et accessible, mais je pense qu'on m'excusera d'avoir laissé échapper des documents renfermés dans des archives privées qu'il ne m'a pas été donné d'atteindre ; et, pourtant, je ne puis me plaindre et dois au contraire être fier du nombre inespéré de concours qui m'ont été apportés. C'est d'ailleurs à la suite des encouragements que j'ai reçus que je me suis décidé à livrer à la publicité ces notes que j'accumule depuis de longues années ; elles auraient pu risquer de demeurer inutilisées si on en avait retardé encore l'exhumation. Cette seule raison me justifiera, j'espère, du reproche d'en avoir entrepris une publication prématurée.

On pourra regretter aussi que mes citations aient été écourtées, et qu'elles se bornent, le

plus souvent, à de simples intitulés, mais, en présence de la multiplicité des documents, j'ai dû viser à les condenser dans des proportions les plus restreintes.

En tout cas, je tiens à faire ici un nouvel appel aux personnes qui me feront l'honneur de lire ces lignes et croiront avoir en leur possession tel document susceptible de combler une lacune ou d'ajouter une nouvelle contribution à ce travail, pour les prier de m'en faire la communication. Le second volume de l'ouvrage sera suivi d'un supplément dont les premiers éléments sont déjà recueillis ; il pourra même en être suivi d'autres : les communications qui me seront faites y trouveront donc naturellement place, et je prie à l'avance ces correspondants éventuels de recevoir mes sincères remerciements.

La Statistique Féodale de l'Artois restait à faire. C'est un honneur pour la Société des Antiquaires de la Morinie, qui continue à tenir un des premiers rangs dans le mouvement historique du Nord de la France, d'avoir entrepris de combler cette lacune, au moins pour le nord de la province. Puisse-t-elle en être récompensée par les suffrages des nombreuses personnes qui s'intéressent aux recherches d'histoire locale et apprécient les ressources que de tels documents y apportent.

J. de P.

NOMS DE FIEFS
relevés
dans l'étendue de l'ancien Bailliage
et de l'Arrondissement actuel ⁽¹⁾ de Saint-Omer
avec indication de possesseurs
Qui ont figuré dans leurs transmissions.

ABBESSE

Seigneurie à Audruicq consistant en censives, rentes foncières et droits seigneuriaux.

1759.— Mme l'Abbesse de Bourbourque (Bourbourg) possède la seigneurie l'Abbesse. (Arch. du P-de-C 20^{cs})

ABLEMONT

Fief à Esquerdes consistant en censives.

1713.— Jean-Marie Bonnart à cause de son fief d'Ablemont. (Gros Terrier d'Esquerdes, p 131, comm^{on} de M Eloy.)

1759.— Les héritiers Pétronille Bonnart possèdent le fief d'Ablemont. (Vingtièmes d'Esquerdes.)

ABORDS

(Fief des) à Saini-Nicolas-sur-l'Aa, comprenant 64 verges de pâtures bordant, à l'est, la rivière de l'Aa, et mouvant de la seigneurie de la Bistade au pays de Langle.

1455. - Guillaume Carneux et Marie de Fiennes, sa femme, vendent aux Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde un fief contenant (64 verges de pâtures « qu'on dit » abords gisant en la paroisse de Nicolay.... joignant oest à la rivière allant de St Omer à Gravelinghes, et west à le rue et dicque du dit Langle. » (Cartulaire Ch. Val Ste Ald^{de}. Edit^{on} ,J. de Pas, n°- 604 a 609.)

ACQUEMBRONNE

Fief sur Delettes. Upen et Cléty. tenu de l'Avouerie de Théroouanne, puis de la seigneurie d'Upen d'Aval, pour les deux premières localités, et de la seigneurie de Seningham, pour celle de Cléty.

1370.— M^r Ghuys Ponche, pour les droitures d'un fief qu'il acheta de Jean d'Acquembronne a Delettes. (Arch. du Nord. B. 167010,)

1474. — Seningham. Toison d'Or ⁽¹⁾ tient un fief nommé le fief d'Acquembronne qui vaut par an L s. (Arch. Du Nord. B. 16700, f° 76 v°.)

Il y a bon nombre de seigneuries dont la superficie et les Monvences s'étendaient sur plusieurs villages dépendant aujourd'hui de circonscriptions différentes. Or, en raison de cette imprécision, j'ai été amené à empiéter sur des territoires limitrophes du cadre que je m'étais primitivement assigné. On en trouvera particulièrement des exemples dans la ban-lieue et les environs d'Aire ou j'ai englobé dans le travail une grande partie du canton actuel de Norrent-Fontes. Il y avait d'ailleurs d'autant moins de raison de l'éliminer que la plupart de ces localités étaient du ressort de l'ancienne Régale de Théroouanne Pour l'étude des circonscriptions féodales, je ne puis que renvoyer aux

à Landrethun

1784. – Marie-Adrienne Queval, veuve Fr. Guillebert..... dix mesures de terre au terroir et dîmage de Landrethun , nommées fief de la Beque.
(Arch. Nationales. Reg. Q^t 906, n° 32.)

BÉRENDAL

à Quelmes.

1717. – Fief de Bèrendal à Quelmes, à l'abbaye de Saint-Bertin. (Charles de St-Bertin. Ed. Haigneré » et Bled, n° 4675

BEREUIL

à Tilques.

1779.- Lad^e dame (Marie-Marg^{te} de Martiny, dame de Tilques et d'Ecou) , aussi prop^{re} du fief et seigneurie du Bereuil en lad^e paroisse. (Centièmes Tilques)

BERLAY

Alias Brelay, au Hamel, paroisse de Coyecques, entre Nouveauville et Coyecques : fief tenu de a seigneurie de Nielle lez Théroouanne.

1531, 15 février. – Oudart de Lisques, fils de Wallerand. sert aveu d'un fief voisin de la seigneurie de Brelay.

(ch. De St-B, éd. Haigneré et Bled, n° 4011.)

1759 - Seigneurie de Berlin (sic) à M. le C^{te} de Genez. (20^{es} Coyecques.)

1786 -A cause dud. Fief et seigneurie de Nielles lad. dame de Massiet tient un fief et noble tenement nommé « le fief de Berlay, situé au Hamel, paroisse de « Coyecques, au relief. de 10livres, se comprenant en plusieurs manoirs, fiefs, preys et terre. » (Arch. Du Nord. Bur. des Fin. C.178./ Rapport du Domaine et Comté de Fauquembergues, f» 103 v°.)

BERLETTE

Ja Merck-Saint-Liévin, mouvant de la seigneurie de LA Motte Warnecque.

1741 3 sept. — Jean-Bapte de Prella, éc. demeurant a Nivelles tient aussi un fief et noble tenement nomme le fief et seigneurie de Berlettes en la paroisse dud. S^t Lievin, se consistant en rentes foncières, reliefs et droits. (Arch. du Nord. Bur. des

Fin. C. 178. Rapport et dénombr. De la seigneurie de La Motte Warnecque insère dans le Rapport du Comté de Fauquembergues, f° 234.)

1752, 12 juillet. - Aveu servi au duc de Croy, Ct^e du Rœux, seigneur de Houdain Crecques, Rebecques, Saint-Liévin, Warnecque, Hamelet Berlette, par J-L.-J de Visery, s^r. de Bonvoisin, d'un fief listant d'amont a la seigneurie de Berlette. (Archives de M. C. Van Kempen.)

BERNE

Fief sur Escœuilles

1603. — Pierre Couvelaire... fiefs du Plouis, de Bernes et du Tilleul, tenus de la baronnie du Val en Surques.

1783. 7 mai. . — Ant.-Fr.-M. du Quesnoy, chev. s^r .d'Escœuilles, comme acquéreur de Mes^{te} Joseph Delorat, comte de Brias... fief nommé fief de Berne, qui se consiste en plusieurs rentes foncières. (Arch. du Nord. Bur. des Fin. C.178. Rapport du fief et seigneurie d'Escœuilles inséré dans le Rapport du Comté de Fauquemberg. f° 264.)

BERQUIGNY

Terre et seigneurie au territoire de Bomy comprenant 12 mesures de bois, 11 de manoir amasé, 92 de terre de labour.

Milieu XVI^e s. — François de la Cornhuse, bourgeois d'Ypres, s^r de Samblethun, Berquigny.

XVII^e s. — Georges de la Cornhuse, fils du précédent, puis Louis, son fils.

. — Bonne-Florence de la Cornhuse, dame de Berquigny, fille de Louis, épousa, en 1606 A .de Montecucully. et devenue veuve, vendit en 1672 la terre de Berquigny à J.-Fr. Wanin, avocat à Aire.

(de Ternas. Généalogie de la Cornhuse.)

1759. — Le s^r Wanin, chanoine, possède le fief et seigneurie de Berquigny en Bomy, produisant en censives et rentes foncières un revenu de 27 l 10s. (20^{cs} Bomy.)

BERSACQ

à Quelmes

1761. — Le s^r Gaillart de Blerville possède en lad paroisse deux fiefs nommés les fiefs de Bersacq, consistant en censives et droits seigneuriaux; (20^{cs} de Quelmes.)